

TARIFICATION

Jusqu'à 200 000€	6.50 % TTC (Minimum 8500€)
De 200 001 à 400 000 €	6.00 % TTC
De 400 001 à 600 000 €	5.00 % TTC
Au-dessus de 600 001 €	4.00 % TTC
Terrain	8.00 % TTC (Minimum 10 000€)

Professionnel : Nous contacter

La TVA est applicable au taux légal en vigueur

ESTIMATION SIMPLE	150.00€ TTC
DOSSIER D'ESTIMATION COMPLET	300.00€ TTC

- \$ LA GESTION

TARIFICATION SUR LES SOMMES ENCAISSEES MENSUELLEMENT

Lot unique	8.00 % TTC
Deux lots	7.30 % TTC
Multi-lots	5.50 % TTC

- \$ LA GARANTIE LOYER IMPAYE

TARIFICATION EN OPTION

2.70% TTC du loyer charges comprises

Le mandataire percevra une rémunération conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la LOI ALUR publié au JO le 26 Mars 2014 et de son décret du 15 septembre 2014. Les montants sont plafonnés selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien.

Pour les communes en zone « non tendue » :

REPARTITION DES HONORAIRES ⁽¹⁾	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et négociation	5€ TTC / m ²	
Visite, constitution du dossier et bail	8€ TTC / m ²	8€ TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²

Pour les communes en zone « tendue* » :

REPARTITION DES HONORAIRES ⁽¹⁾	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et négociation	5€ TTC / m ²	
Visite, constitution du dossier et bail	10€ TTC / m ²	10€ TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²

*Zone dont les communes sont soumises à la taxe annuelle sur les logements vacants

(1) Les honoraires sont exprimés en TTC/m² habitables. Le total des mètres carrés retenu sera celui qui figure sur le certificat de surface obligatoire pour toutes mise en location d'un bien. Ces plafonds seront révisés chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers (IRL) publié

- \$ LES PRESTATIONS PARTICULIERES

GESTION	TARIF TTC
Rédaction d'avenant au bail (à la charge du demandeur)	100€
GESTION TECHNIQUE	
Gestion des travaux sur devis : Demande de devis, demande d'accord, ordre d'intervention, prise de rendez-vous et suivi (Prix par dossier)	40€
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	150€
Déplacement exceptionnel : Contrôle travaux, action particulière -> Temps passé sur place	40€ +15€ / h
FISCALITE	
Aide à la déclaration des revenus fonciers – Par lot	45€
RECouvreMENT – hors Garantie Loyer Impayé	
Constitution de dossier, recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (Frais à la charge du propriétaire)	150€
GESTION DES CONTENTIEUX	
Suivi dossier conciliation	50€
Représentation aux commissions de conciliation	150€
DIVERS	
Représentation aux assemblées générales	200€
Frais de clôture de compte bailleur	50€